

## Deux membres du FPR ont été condamnés à mort et exécutés

L'Humanité, 23 août 1994, page 20

DEUX membres du Front patriotique rwandais (FPR) ont été exécutés et soixante autres sont en attente de jugement pour s'être vengés d'assassins présumés, a annoncé, hier, le président rwandais Pasteur Bizimungu. Les deux personnes exécutées avaient été condamnées à mort en juin par une cour martiale, alors que les combats étaient toujours en cours entre le FPR et les Forces armées rwandaises (FAR) de l'ancien régime, a-t-il précisé.

Répondant à une question au cours d'une conférence de presse, Pasteur Bizimungu a souligné que, bien que son mouvement n'ait pas encore été au pouvoir à cette époque, les organisations de défense des droits de l'homme considéraient le FPR comme une autorité qui, en tant que telle, devait se

doter d'un système réprimant toute atteinte à ces droits.

Après le procès, les deux condamnés avaient été publiquement exécutés, à Kigali et à Gitarama (une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de la capitale), a précisé le chef de l'Etat. Il n'a, en revanche, pas été en mesure d'indiquer combien de miliciens hutus, de soldats des ex-FAR ou de proches de l'ancien gouvernement accusés de génocide étaient actuellement détenus pour être traduits devant un tribunal international. De son côté, le gouvernement dresse une nouvelle liste de criminels recherchés pour avoir planifié ou exécuté des crimes contre l'humanité au cours des trois mois de massacres au Rwanda.